



# VILLE DE CARIGNAN

## RAPPORT 2013 DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

**C**hères Carignanoises, chers Carignanois,

J'ai le plaisir de vous présenter mon premier rapport sur la situation financière de la municipalité. L'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le maire de chaque ville en fasse le dépôt avant la présentation du budget de l'année suivante. Ce rapport doit inclure :



- les états financiers 2012;
- la situation financière 2013;
- les orientations générales pour le prochain budget;
- le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;
- la rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil municipal pour 2013;
- la liste des contrats octroyés de plus de 25 000 \$;
- la liste des dépenses de plus de 2 000 \$ conclues avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats totalise une dépense supérieure à 25 000 \$.

### Rapport financier 2012 consolidé

Voici les faits saillants du rapport financier 2012 consolidé. Ce rapport, vérifié par les vérificateurs *Moreau, Boisselle, Brunelle et associés*, couvre l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 943 185 \$. Les revenus de fonctionnalité de la municipalité se sont élevés à 13 331 348 \$ et les charges de fonctionnement à 11 877 068 \$, sans toutefois considérer les affectations comptables.

En examinant certains des éléments d'intérêt de ce rapport et en parallèle avec ce qui se dégage jusqu'à maintenant pour 2013, on constate ce qui suit :

Surplus	Au 31 décembre 2012	Au 15 octobre 2013
Non affectés	3 423 015 \$	2 503 478 \$
Affectés	1 125 924 \$	437 705 \$

Pour ce qui est du niveau de la dette à long terme de la municipalité, celle-ci s'établit à près de 31,8 millions \$.

Au 31 décembre 2012, la dette se ventilait ainsi :

Dette à long terme	Au 31 décembre 2012
À la charge du gouvernement du Québec (20,44 %)	6 518 500 \$
À la charge de la municipalité (10,35 %) ou sectorielle (69,21 %)	25 374 672 \$
<b>Total dette à long terme (100 %)</b>	<b>31 893 172 \$</b>

## **Indication préliminaire sur les résultats financiers de l'exercice en cours**

Après avoir passé en revue les résultats de l'exercice financier en cours et les engagements déjà pris par la Ville, la direction générale a demandé à ses gestionnaires de voir à une planification extrêmement prudente et conservatrice afin de contribuer à préserver l'équilibre budgétaire de notre municipalité. Pour se faire, nous tenterons de restreindre au minimum les dépenses budgétées afin que les revenus soient suffisants pour faire face aux différentes obligations et charges qui incombent à la municipalité.

## **Budget 2014**

Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal se réunira à plusieurs reprises afin de planifier le budget 2014, de définir les actions à prioriser et de convenir des mesures à appliquer pour faire face aux différentes augmentations, dont l'accroissement des coûts pour les services régionaux : police, CMM, MRC, Handi-Bus, CIT, AMT, etc., pour lesquels nous devons obligatoirement payer une quote-part.

Nous tenterons également de faire progresser, dans le respect des milieux naturels, le développement domiciliaire de la municipalité afin d'atténuer au maximum la hausse du taux de taxation qui se situe actuellement à 0.56 ¢ du 100 \$ d'évaluation pour le résidentiel et à 1,07 \$ pour le non résidentiel.

## **Orientations des activités 2014 et des immobilisations 2014-2016**

Le conseil municipal planifiera au cours des prochaines semaines les activités de 2014 et le plan triennal d'immobilisations 2014-2016. En ce qui a trait aux immobilisations, nous procédons actuellement à l'évaluation de différents projets afin d'en établir les priorités de réalisation.

Ayant une incidence directe sur notre plan d'immobilisations, ce développement s'appuie sur les actions suivantes :

- L'application du Plan de conservation et de protection des milieux naturels pour la planification du développement et de l'aménagement du territoire;
- L'investissement dans les infrastructures des parcs et espaces verts sur 10 années, selon le Plan directeur;
- L'acquisition de terrains boisés de qualité ou de milieux humides appartenant à des propriétaires privés en vue de leur conservation;
- La refonte globale des règlements de zonage, de lotissement et du plan d'urbanisme;
- L'implantation de la collecte à 3 voies (matières putrescibles);
- La poursuite des alliances avec les villes voisines, dont la Ville de Longueuil, et partenariats avec d'autres organisations.

## **Liste des contrats de 25 000 \$ et plus**

Comme l'exige la *Loi sur les cités et villes*, je dépose maintenant en annexe au présent rapport, la liste de tous les contrats comprenant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également les contrats supérieurs à 2 000 \$ conclus avec un même contractant et dont le montant total excède 25 000 \$ pour cette même année. Le document est disponible sur le site Internet au [www.villedecarignan.org](http://www.villedecarignan.org).

## **Traitement des élus municipaux**

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la rémunération et l'allocation des élus pour l'année 2013 se répartissent de la façon suivante :

Maire		Conseillers (ères)	
▪ Rémunération	1 842,14 \$/mois	▪ Rémunération	614,20 \$/mois
▪ Allocation dépenses	921,07 \$/mois	▪ Allocation dépenses	307 \$/mois
<b>Maire suppléant</b>			
		▪ Rémunération	79,26 \$/mois
		▪ Allocation dépenses	39,63 \$/mois
<b>M.R.C. de La-Vallée-du-Richelieu</b>			
▪ Rémunération	159,63 \$/séance		
▪ Allocation dépenses	79,82 \$/séance		
▪ Rémunération comité	63,86 \$/séance		
▪ Allocation dépenses	31,90 \$/séance		
<b>Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent</b>			
▪ Rémunération	240,00 \$/séance	▪ Rémunération	240,00 \$/séance
▪ Allocation dépenses	120,00 \$/séance	▪ Allocation dépenses	120,00 \$/séance
<b>Participation séance CIT Chambly-Richelieu-Carignan</b>			
		▪ Rémunération	100,00 \$/séance
		▪ Allocation dépenses	50,00 \$/séance
<b>CCU et comité Service de sécurité incendie</b>			
▪ Rémunération	23,79 \$/séance	▪ Rémunération	23,79 \$/séance
▪ Allocation dépenses	11,90 \$/séance	▪ Allocation dépenses	11,90 \$/séance

### Diffusion du rapport

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et pour bien souligner le souci de transparence de notre administration, ce rapport sera distribué à tous les foyers carignanois à la mi-novembre 2013.

### Conclusion

La prochaine année sera déterminante pour notre avenir à tous. Soyez assurés que nous solliciterons la participation citoyenne dans les prises de décisions importantes qui engageront notre municipalité. À cet égard, nous vous invitons à assister à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **17 décembre 2013 à 19 h** à l'hôtel de ville, alors que nous y présenterons le budget 2014 ainsi que les projets à venir.

Les membres du conseil municipal et moi-même vous remercions de la confiance témoignée lors de la dernière élection.



René Fournier, maire de Carignan

Le 12 novembre 2013

# ***Présentation du budget 2014***



***Assemblée extraordinaire du  
conseil municipal  
le 17 décembre à 19 h***



CARIGNAN

**VILLE DE CARIGNAN**  
2555, chemin Bellevue  
Carignan (Québec) J3L 6G8  
Tél. 450 658-1066